



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2024 - 166

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

**COMMANDE PUBLIQUE**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ AVEC AIR LIQUIDE**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Considérant l'utilisation, par les Services techniques, de bouteilles de moyenne et grande taille d'oxygène et d'acétylène ;
- Considérant la proposition d'Air Liquide de renouveler la convention de mise à disposition d'emballages n°3513447, arrivant à échéance au 01/01/2025 ;

**DECIDE**

- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer le renouvellement n° 15160112 de la convention Ecopass n°3513447 avec Air Liquide sise 6 rue Cognac Jay à Paris (75007) pour la location de 2 bouteilles de gaz, aux conditions suivantes :
  - ✓ Lieu : Services techniques
  - ✓ Durée du contrat : 3 ans (du 01/01/2025 au 31/12/2027),
  - ✓ Montant global : 416.40€ HT (soit 499.68 € TTC),
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout avenant à ce contrat, selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 9 septembre 2024,

Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre